la Castellane infos

www.ville-mazeres.fr

n°38

Décembre 2018

2019

Louis MARETTE
Maire de Mazères, Vice-président de la Communauté
de Communes des Portes d'Ariège-Pyrénées

et le Conseil Municipal

*vous souhaitent
de bonnes fêtes
et vous présentent
leurs vœux les meilleurs
pour la nouvelle année.*

édito

le mot du maire

De nouveaux équipements sportifs et de loisirs

Après la construction du Complexe Sportif du Couloumier et du collège neuf Gaston Fébus, après la restauration complète des écoles maternelle et élémentaire ainsi que d'une nouvelle crèche halte-garderie RAM dont la capacité a été portée de 40 à 60 enfants, la commune de Mazères a décidé de moderniser ou de construire de nouveaux équipements sportifs ou de loisirs à destination de la jeunesse Mazérienne avec :

- la remise à niveau du jardin d'enfants au séminaire ;
- la réfection et l'installation de l'éclairage réglementaire des deux courts de tennis ;
- la construction d'un nouveau skatepark et d'un terrain multi-sports également éclairé pour la pratique nocturne.

Tout cela sans augmentation des impôts et sans recours à l'emprunt.

Certains trouveront peut-être qu'on en fait trop mais a contrario nous pensons que la jeunesse est l'avenir de Mazères et qu'elle a droit à toute notre sollicitude.

Louis MARETTE,
Maire de MAZERES

Directeur de la publication : Louis MARETTE Comité de rédaction : Commission Communication
Ont participé à la rédaction des articles de ce numéro :
Louis MARETTE, Christine BERBON, Jeanne DESAINT, Michel LABEUR, Isabelle RAYNIER, Chantal TEYSSIER, Paula ESCRIVA, Charley ESCRIVA, Christian BERBON
Photos : Commission Communication
Création, mise en page, impression : IPS IMPRIMERIE, St Jean de Verges (09)
Imprimé sur papier 100% recyclé

Sommaire

- PLU 4
- Quelques rappels 5
- Aménagement des salles Fébus et du Séminaire 6
- Confortement de la berge rive droite de l'Hers 7
- Inaugurations ..... 8 & 9
- Les associations de Mazères (1) ..... 10 & 11
- Une Mazérienne se souvient ..... 12 & 13
- Promenades 14
- Un passage à "l'Aousélou" 15
- Nos animaux dits domestiques ..... 16 & 17
- Manifestations 18
- Expression des groupes 19
- Coup de Cœur Coup de Gueule 20

La révision du PLU de la Commune de Mazères : Les grandes étapes

Écoles, logements, équipements sportifs et culturels, services à la population, lotissements, emplois, le nombre d'équipements, de services et d'emplois potentiels permettent d'attirer de nouveaux habitants.
La révision du plan local d'urbanisme (PLU) a pour objectif de soutenir et de maîtriser cette dynamique, notamment en terme d'habitat.
Le nouveau PLU intégrera les évolutions législatives ainsi que les prescriptions du SCOT, et tiendra compte des besoins (habitat, transports, déplacements, développements écologique, économique et commercial, valorisation de l'environnement, espaces verts…).

Mais où en sommes-nous ?

Le Conseil Municipal a prescrit la révision de son PLU par délibération du 6 novembre 2015.
Le bureau d'études ADRET a été retenu en septembre 2016 pour accompagner la ville.

Concertation avec le public

- Le diagnostic : accessible sur le site de la ville de Mazères pour appréhender le territoire et définir ses enjeux.
- L'élaboration du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) clé de voûte du futur PLU, par sa définition des orientations générales et politiques de la Commune pour les 10 à 20 ans à venir.
  Le PADD a fait l'objet d'une présentation aux personnes publiques associées à la mi-octobre, à la population le 23 novembre 2018 puis débattu en Conseil Municipal le 28 novembre 2018.
- La définition du zonage et des prescriptions réglementaires associées (en cours).
  Il s'agira de traduire les grandes orientations définies dans le PADD et donc de préciser :
  - les différentes zones sur le plan cadastral de la Commune ;
  - les règles s'appliquant aux constructions, et installations de chaque zone ;
  - et les orientations d'aménagement et de programmation (OAP).

Enquête publique à venir en 2019

Le PLU révisé fera l'objet d'une délibération du Conseil Municipal arrêtant le projet.
Ce projet sera alors soumis à l'enquête publique.
Une nouvelle délibération intégrera, le cas échéant, les observations du Commissaire enquêteur.
Le nouveau PLU sera alors exécutoire.

« L'avenir de Mazères se dessine aujourd'hui »

Suivez l'actualité de la révision du PLU sur le site internet de la ville de Mazères : https://www.ville-mazeres.fr

Louis MARETTE,
Maire de Mazères

Quelques rappels...

Réservations cantines

Depuis la rentrée scolaire de septembre, la Mairie a mis en place un système de réservation et de paiement en ligne concernant la cantine scolaire des écoles maternelle et primaire.

La première chose à faire est de transmettre son adresse électronique directement à l'accueil de la Mairie pour pouvoir recevoir un courriel d'activation de compte qui va permettre de se connecter directement avec son identifiant et son mot de passe.

Le lien direct pour se connecter est : https://mazeres09.portail-familles.net ou sur le site de la Mairie https://ville-mazeres.fr (onglet vie sociale cantine scolaire).

Une fois connecté et identifié sur le site, il suffit de sélectionner les jours de réservation ; possibilité de choisir tous les jours ou de sélectionner des jours en particulier et choisir aussi une période ou un mois entier. Valider le planning à la fin de la sélection.

Se trouve ensuite un récapitulatif de la réservation : il faut penser à valider le panier ce qui va diriger directement sur la page de paiement.

En cliquant sur "payer en ligne" vous allez réaliser le paiement. Si le montant est correct il faut cliquer sur "accéder au paiement". Redirection vers le prestataire bancaire pour payer la facture et vous recevrez une confirmation de prise en compte par mèl et vous aurez la possibilité d'enregistrer ou d'imprimer un ticket de reçu.

Voilà, votre réservation est terminée.

Bien sûr il est toujours possible de faire la réservation directement à l'accueil de la Mairie aux horaires d'ouverture mais ce système permet de limiter les oublis et donc les repas secours qui sont malheureusement encore trop présents.

Rappel de la réglementation des écobuages et du brûlage des végétaux

A l'approche de l'automne de la fin de la période des estives, la préfecture de l'Ariège souhaite rappeler les règles à respecter en matière de brûlage des végétaux coupés ou sur pied (écobuage) :

- le brûlage des déchets verts produits par les ménages (taille de haies, tonte de pelouse,…) est strictement interdit ;
- pour les professionnels, en particulier les agriculteurs et les forestiers, le feu hors période d'interdiction totale, peut être soumis à déclaration ou autorisation en Mairie, avec le respect d'un délai de dépôt préalable de 11 jours à 15 jours selon les cas (arrêté préfectoral du 2 décembre 2009).

L'incinération de végétaux coupés est :

- soumise à déclaration du 1er janvier au 31 mars et du 16 septembre au 31 octobre ;
- autorisée sans déclaration du 1er avril au 30 juin et du 1er novembre au 31 décembre (mais en respectant les mesures édictées à l'article 8 de l'arrêté qui sont : prévenir le SDIS, respecter les distances avec la végétation environnante, ne pas gêner la circulation avec les fumées, ne pas faire de feu en cas de vent, surveiller le feu jusqu'à son extinction complète) ;
- RAPPEL : Interdite du 1er juillet au 15 septembre.

L'incinération de végétaux sur pied (écobuage) est :

- soumise à déclaration auprès de la Mairie, si la surface est inférieure à 15 hectares ;
- soumise à autorisation préalable auprès de la Mairie, au-delà de 15 hectares ;
- RAPPEL : Interdite du 1er juillet au 15 septembre.

Aménagement des **salles Fébus** et du **Séminaire**

Dans le cadre des travaux d'accessibilité et de transition énergétique, la municipalité vient d'engager plusieurs chantiers sur les salles de l'ancien Séminaire.

La construction du Séminaire date de 1713. Il cessera ses activités en octobre 1943 pour être transféré à Pamiers. Par la suite, la grande église du Séminaire, utilisée par une coopérative agricole, servira longtemps d'entrepôt de blé, les bâtiments annexes étant abandonnés. En 1971, la commune achète à l'évêché de Pamiers ces bâtiments et leur jardin. En 1975, on démolit la partie trop abimée conservant un grand espace qui sera transformé en salle des fêtes en 1977. En 1987 l'ancien jardin devient une belle prairie avec fontaine et jardin d'enfants. (Voici résumé en quelques lignes, empruntées à M. Pierre DUFFAUT, l'histoire du Séminaire).

Aujourd'hui le bâtiment se divise en deux grandes pièces : Fébus et Séminaire utilisées comme salles des Fêtes, salles de réunions, lieux d'activités pour les associations etc…, et séparant ces deux salles un espace cuisine et sanitaires.

En 2017, la municipalité a commencé des travaux d'isolation à l'intérieur des combles de tous les bâtiments communaux, y compris de l'ensemble du séminaire.

Depuis quelques jours la première tranche de travaux d'accessibilité, d'isolation et de mises aux normes, sur les trois programmées, a débuté. Il s'agissait dans un premier temps de démolir le local du boulodrome ainsi que les toilettes extérieures accolées à ce bâtiment.

Les travaux de reconstruction consistent à refaire le local pour le club de pétanque et construire des toilettes conformes aux normes actuelles avec espace Femmes / Hommes et accessibilité aux personnes handicapées. Ce lieu d'aisance bénéficiera de deux accès, un depuis l'extérieur et un depuis la salle Fébus. Il sera, comme celui se trouvant sous la halle, ouvert toute la journée et fermé la nuit. (Les dégradations et incivilités, dont Mazères n'est pas exempte malheureusement, se produisent généralement en nocturne.)

Sera également réalisé le point d'entrée pour la salle Fébus, côté cloître, au plus près de la rue des Tierçaires, avec accès handicapé, en remplacement du sas situé rue Benoit XII qui sera enlevé. Toutes les fenêtres de cette salle seront doublées, pour éviter la déperdition de chaleur.

Cette première tranche devrait être achevée avant la mi-décembre.

Au début du mois de janvier, ce sont les toilettes intérieures qui seront totalement rénovées pour, comme les précédentes, être en conformité avec les normes actuelles. Espace Femmes / Hommes et accessibilité aux personnes handicapées.

Vers la fin du mois de février après l'achèvement des travaux précédents, la municipalité entamera la troisième tranche de ces travaux qui consistera à la réfection totale de l'espace cuisine, en conformité avec les normes sanitaires existantes aujourd'hui. Une rampe d'accès permettra une entrée plus aisée vers les cuisines. Les travaux devraient être terminés à la fin du mois de mars 2019.

Dans un proche avenir la CCPAP prévoit d'installer à la sortie de la cuisine deux containers à déchets enterrés.

Confortement de la berge rive droite de l'Hers

Suite à une érosion lente mais constante de la berge de l'Hers située devant l'auberge entre la passe à poissons et le pont neuf, la municipalité vient d'engager des travaux de stabilisation en utilisant une technique mixte d'enrochement et végétalisation.

Les ouvrages de protection de berge sont de trois types : les ouvrages de génie civil constitués de maçonneries en pierre ou en béton, de gabions ou d'enrochements ; les ouvrages de génie végétal constitués de végétaux vivants et qui bénéficient des aptitudes biologiques, physiologiques et physiques de ces plantes, pour protéger les berges contre l'érosion ; les ouvrages mixtes qui associent les techniques de génie civil et de génie végétal. C'est cette dernière technique qui a été choisie par la municipalité. En s'appuyant sur un enrochement, réalisé en 2001 qui a fait ses preuves, l'entreprise Cazal a débuté une nouvelle tranche de travaux pour renforcer la berge.

Après avoir ouvert une piste, d'environ 100 mètres, sur les enrochements existants les travaux consistent à mettre en place des blocs de pierre d'une à six tonnes chacun, pour réaliser une stabilisation de la berge.
L'enrochement végétalisé, par rapport à un enrochement sec, gagne sur le plan de l'intégration paysagère et de l'accueil de la biodiversité :

- sur le plan paysager, la végétalisation des enrochements permet de leur donner une apparence plus naturelle et de mieux les intégrer à leur environnement ;
- sur le plan mécanique, la présence de végétation contribue à la résistance mécanique de l'ouvrage en ralentissant la vitesse du courant à proximité de la berge et en fixant le sol présent sur ou entre les enrochements. La présence des tiges et des racines qui s'agencent autour des blocs contribue à renforcer la structure de l'enrochement.

La progression du pelliste se fait à contre-courant pour déposer les rochers, puis lorsque cette tâche est terminée, il s'agira de poser en sens inverse les caissons de végétalisation et ensuite de remettre en forme le terrain par compactage successif.

Maison de retraite "Le clos du Raunier"

Au début de l'année 2019 débuteront les travaux d'agrandissement de la Résidence "Le Clos du Raunier" dans le but d'augmenter la capacité de 12 lits. La construction de cette extension se fera dans la continuité du bâtiment existant coté parking visiteurs.
Avec la construction de ces 12 chambres individuelles, la capacité d'hébergement sera ainsi portée de 70 à 82 lits.
Cette transformation permettra, au sein de la Résidence, d'augmenter la capacité d'accueil des résidents atteint de la maladie d'Alzheimer et de créer 8 emplois.

Deux courts neufs !

Les deux courts de tennis viennent d'être entièrement rénovés et disposent maintenant d'un éclairage à leds.

En l'absence du président Jean-Philippe DELGENES, arrivé tardivement en raison de ses activités professionnelles, c'est le vice-président du club de Tennis de Mazères, Benjamin CHOMBART qui accueillait Agnès BONJEAN, sous-préfète de Pamiers, Louis MARETTE, Maire de la commune, Christophe JACQUART, président du Comité départemental de l'Ariège, Géraldine PONS, Conseillère départementale, Gérard CHAMPEAUX, ancien président, quelques membres du Conseil municipal, les présidents des clubs voisins (Christian CARMONA pour Pamiers, Michel NOUGUEY de Belpech, Jean-Pierre EYCHENNE de Saverdun, Mathilde MENARD de Lavelanet) ainsi que les adhérents du club pour l'inauguration des deux courts entièrement rénovés.

Après l'intervention de Benjamin CHOMBART saluant ses invités et remerciant les diverses personnalités pour leur présence, et les différents services de la municipalité (Services techniques et RME) pour leur intervention lors de la réfection des courts, se sont succédés au podium, Christophe JACQUART, Louis MARETTE et Agnès BONJEAN.

Après avoir rappelé l'histoire du club, créé en juillet 1968 avec un seul court, l'aménagement du 2ème court en 1972, la création des vestiaires et toilettes en 1977, un 3ème court couvert en 1979, évoqué la première réfection des deux courts extérieurs, en béton poreux en 1989, cité l'engouement pour ce sport au niveau national et en particulier au sein du club de Mazères, M. Marette abordait le financement de cette importante rénovation.

Refaire les deux courts à neuf avec la mise en place d'un éclairage réglementaire à leds d'un coût évalué à 50 000 €HT ! Les travaux ont été engagés sur les réserves budgétaires de la commune en attendant les subventions. Aujourd'hui, l'État a abondé à hauteur de 30 %. Le Département devrait rapidement s'acquitter d'un montant de 15 %. La Région devrait également participer dans le cadre de la politique des "Bourgs centre". Sur les conseils de Gérard CHAMPEAUX, une demande a été effectuée auprès des instances du Tennis qui laisse espérer une décision favorable pour 10 % du montant des travaux.

En conclusion, Monsieur le Maire remerciait tous ceux qui ont participé à cette réalisation, entreprises, services techniques municipaux, Régie électrique, la nouvelle équipe dirigeante du club, l'ancien président Gérard CHAMPEAUX et le président d'honneur Christian FONTES.

Madame BONJEAN, sous-préfète, se félicitait pour sa première visite à Mazères d'avoir à inaugurer un complexe sportif vecteur de cohésion sociale au profit des habitants et de la jeunesse.

Après la traditionnelle photo de groupe un moment de convivialité permettait à chacun d'échanger sur le sport et le tennis en particulier.

CITY-SKATEPARK DE NASSAURE, SPORT URBAIN ET LIEN SOCIAL

Les City et Skatepark façonnent et animent l'espace urbain. Ils génèrent du lien social en attirant un public varié.

Ces espaces Sport/loisirs sont un lieu de rencontre intergénérationnel et un lieu d'expression, où pratiquants, parents et spectateurs se retrouvent.

Certains pratiquent leur passion et s'entraînent avec acharnement. Les "pros" et les plus confirmés y côtoient des débutants. D'autres y viennent pour retrouver des amis, se détendre ou admirer le spectacle.

On y trouve des ados et des jeunes adultes qui représentent la majeure partie des pratiquants mais aussi des enfants qui s'enhardissent sous le regard de leurs parents.

Une dernière réalisation : un terrain multisport

Ce terrain, côtoyant le skatepark, est un équipement de proximité en libre accès permettant d'offrir à tous une zone clôturée destinée à la pratique des jeux de ballons. Ce lieu de 12x24 mètres, permet la pratique des sports de balles, tel que basket, hand, foot, volley, etc… ainsi que les rencontres multi générationnelles.

La municipalité a pris à sa charge la préparation du terrain ; une entreprise a été chargée de la mise en place de la dalle, à chaud pour accueillir le terrain et une société désignée pour la mise en place des équipements.

Le montant de ce projet s'élève à environ 100 000 € subventionné à hauteur de 60 % par l'Etat (Ministère des sports / Centre national pour le développement du sport), la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée et le Conseil Départemental de l'Ariège.

Eléments incontournables de la culture urbaine, ces activités occupent une place grandissante dans l'espace public en façonnant le mobilier urbain comme terrain de jeu.

Ces nouvelles structures, la fréquentation en atteste, jouissent d'une grande popularité.

Gageons que ce lieu accentue "le mieux vivre ensemble" sur notre commune.

Une nouvelle structure multi-accueil et Relais Assistantes Maternelles !

Agnès BONJEAN, Sous-préfète de Pamiers a inauguré, il y a quelques semaines, la nouvelle structure multi-accueil et Relais Assistantes Maternelles.

Entourée de nombreuses personnalités, Mme BONJEAN a coupé le ruban tricolore fermant l'entrée de cette nouvelle structure.

Après ce geste officiel, Marie-Jo LAFORGUE, directrice, entrainait l'assistance pour une visite des lieux. Un espace central distribue les différents locaux avec chacun leur spécificité ; des couleurs vives et une excellente luminosité rendent ces lieux particulièrement agréables tant pour les enfants que pour les personnels. Une grande cour où sont aménagés de nombreux espaces de jeux, permet aux enfants de se dépenser en toute sécurité. Un local particulier est attribué au Relais Assistante Maternelle.

A l'issue de la visite, tous les participants se sont retrouvés pour écouter les différents intervenants : Louis MARETTE, Lucie VIGIER (Directrice Adjointe de la CAF), Monique BORDES (représentant Henri Nayrou, Président du Conseil Départemental), André TRIGANO (Président de la CCAPAP) et Madame la Sous-préfète.

Lors de son intervention, M. MARETTE rappelait que l'inauguration, aujourd'hui, de cette structure "multi accueil et Relais Assistantes Maternelles" était l'aboutissement d'un programme ambitieux lancé en 2011, par la décision du Conseil Général de construire à Mazères un collège neuf de 400 places, cette réalisation étant motivée par la dynamique démographique de la bastide. Les mêmes besoins se faisaient sentir aux niveaux des écoles, élémentaire, maternelle et de la crèche halte-garderie / RAM.

Cet ensemble crèche, halte-garderie / RAM, sous l'appellation "Crèche Relais Assistantes Maternelles Les P'tits Loups", dans les anciens locaux de l'école maternelle entièrement rénovés, augmente la capacité d'accueil de 40 à 60 places.

La commune a lancé l'opération et confié la maitrise d'œuvre à Christophe PELOUS pour un montant des travaux estimé à 530 000 €HT et qui a obtenu les subventions à hauteur d'environ 80 % :

- 36 % par l'État (DETR et FSIL),
- 12 % par la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,
- 13 % par le Département de l'Ariège,
- 15 % par la CAF.

Une participation est attendue, si nécessaire pour d'autres améliorations demain, de la part du Syndicat départemental de l'énergie et la CCPAP qui au cours des travaux et, suite à la fusion imposée par l'application de la loi NOTRe, de la CDC du canton de Saverdun et du Pays de Pamiers, a décidé de prendre à sa charge la compétence "Petite enfance" avec le transfert de la maitrise d'ouvrage.

M. MARETTE remerciait chaleureusement tous les financeurs, les entrepreneurs qui ont réalisé ces travaux, les personnels des bureaux de contrôle, les conseillers municipaux et en particulier Michel LABEUR délégué à la petite enfance.

En conclusion il rappelait qu'en 4 années la commune a consacré 4,5 millions d'euros à la construction ou à la remise à niveau de tous les établissements scolaires et petite enfance ainsi qu'aux équipements sportifs sans aucun recours à l'emprunt.

Madame la Sous-préfète terminait les interventions en soulignant la fonctionalité de ce projet multiforme permettant une utilisation optimale du bâtiment au profit des enfants et des treize salariés qui y travaillent au quotidien et en saluant l'attractivité de la commune liée aux qualités de l'accueil que la Municipalité a su développer.

LES ASSOCIATIONS DE MAZERES

vivre ensemble

Mazères est une ville où il fait bon vivre et travailler, où chaque personne peut s'épanouir dans le milieu associatif, car la ville est exceptionnellement riche en tissu associatif avec près de 70 associations de tous genres : culture, loisirs, sport, social, patriotique, etc. Au fil des numéros futurs, La Castellane compte présenter les activités d'un éventail d'associations pour permettre aux Mazériens d'apprécier leur diversité. Dans ce numéro, vous trouverez quelques informations sur trois associations : festive, sportive et de loisirs.

Les Amis du Swing

Président : Jean-Louis SOREL
tél : 06 42 87 65 84
ou info@festivalmazeres.fr

L'association "Les Amis du Swing' est née en septembre 2014 d'une quinzaine de bénévoles désireux de créer un événement culturel sur la commune de Mazères : dès août 2015 le 1er Manouch'Muzik Festival voyait donc le jour avec pour fil conducteur la musique gitane illustrée de ses 4 genres principaux : Jazz Manouche, Rumba Gipsy, Flamenco et Musique Tzigane. Après une première édition qui a permis d'emblée à un public d'avertis et de curieux d'apprécier différents talents, ce Manouch'Muzik Festival n'a cessé d'augmenter le nombre de ses fidèles, dont certains n'hésitent pas à faire de nombreux kilomètres pour assister à ce rassemblement unique en son genre.
Désormais, c'est une trentaine de bénévoles qui œuvrent tout au long de l'année pour organiser, en plus du festival lui-même, différents événements mettant en lumière cette culture riche de ses diversités :

- d'abord, au cœur de l'hiver, une résidence d'artistes au chalet Pasteur couplée avec son concert de sortie, avant-première du Manouch'Muzik Festival ;
- puis, le premier jour de l'été, dans le cadre de la Fête de la Musique ;
- en août, le Festival lui-même ;
- enfin en novembre, l'After du Manouch'Muzik Festival.

Cette année 2018, la quatrième édition a connu un succès sans précédent : plus de 5 000 personnes aux 27 concerts gratuits qui étaient proposés, plus de 2 000 pour les 6 concerts payants organisés sous la Halle. Pour cela "Les Amis du Swings" ont reçu le renfort d'une vingtaine de bénévoles prêtant main forte aux différentes tâches nécessaires à l'organisation d'une telle manifestation. Car si la musique est le fil rouge du Festival, son offre culturelle est complétée par l'aménagement de 3 sites d'expositions autour de la Place du Général de Gaulle et de la Halle, point central du Festival : la rue Gaston de Foix accueille tous les ans de l'Artisanat d'Art, les Couverts de la Bastide sont transformés en Galerie d'Art abritant sculpteurs et peintres et enfin la place de l'Industrie est réservée à la Lutherie où se créent des liens entre musiciens, leurs instruments et les artisans qui les fabriquent : l'occasion de "bœufs" improvisés entre musiciens amateurs et/ou professionnels qui ravissent le public. Tout cela mobilise les quelques cinquante bénévoles pour que le public trouve aussi chaleur et convivialité au Restaurant du Festival et à son Bar à Foies Gras.

Mazères ayant donc déjà entendu, ces quatre premières années, des « pointures » célèbres de la Musique Gitane autant appréciées des connaisseurs que des curieux qui les découvrent, "Les Amis du Swing" souhaitent bien poursuivre leur belle aventure en proposant à l'avenir ce qui se fait de mieux en la matière par l'accueil de stars internationales. Que le voyage continue…

Mazères Course Pédestre (MCP)

Président : Michel DUMAS
tél : 06 34 54 18 94
ou michel.dumas@educagri.fr

Mazères Course Pédestre a vu le jour en 2010 sous l'impulsion de Géraldine PONS et de Pierre-Alain BAYLE. L'objectif d'alors était d'organiser la 10ème édition des Foulées de Mazères, la course historique de la Bastide. A partir de 2011 une nouvelle équipe a pris le relais et elle anime toujours notre association depuis ce jour. Nous étions 15 adhérents en 2010 et en septembre 2018 nous sommes 130 marcheurs et coureurs à nous retrouver plusieurs fois par semaine pour partager notre passion au départ de la salle du Séminaire.
Aujourd'hui MCP c'est quatre entraînements hebdomadaires, de nombreuses sorties autour du village et bien au-delà avec des participations à des courses nationales et même internationales. L'enthousiasme et la mobilisation extraordinaires de nos membres nous permettent désormais de faire découvrir notre village au travers de trois épreuves inscrites au calendrier des courses départementales : les Foulées de Mazères en mai (19eme édition en 2019), la Corrida de Mazères pendant la fête du village (5eme édition) et désormais le Trail des Portes de l'Ariège organisé pour la première fois le 1er décembre 2018.
Au sein du club, la pratique sportive revêt plusieurs formes. Pour certains, la compétition est source de motivation, tant sur la route (en 2010 MCP comptait 1 marathonien et 8 ans plus tard nous comptons 38 marathoniens dans nos rangs) que sur des courses de montagne et des trails (récemment cinq de nos coureurs ont participé à des Ultra Trail de plus de 100 km). Pour d'autres, le simple plaisir de courir et le souhait de rester en forme constituent le facteur principal d'intérêt. Mais pour tous, le dénominateur commun reste la volonté de partager notre passion en toute convivialité, quels que soient notre niveau ou notre âge.
Toutes nos activités, le suivi des épreuves auxquelles participent nos membres ainsi que des informations pratiques sur la vie du club, sont à retrouver en ligne sur notre blog : http://mazeres-course-pedestre.blogspot.com/

Générations Mouvement (Club des Aînés)

Président : Jean-Louis BOUSQUET
tél : 06 03 68 91 70
ou jean-louis.bousquet0010@orange.fr

Le Club des Aînés de Mazères a été créé en 1976 sous l'impulsion de M. André TRIGANO et de Mlle ROUSSET qui en fut la première présidente pendant de nombreuses années. Depuis, plusieurs présidents se sont succédés en ayant l'objectif de créer un lien social entre adhérents. L'équipe actuelle travaille dans le même esprit. Autour du Conseil d'Administration, une équipe de "bénévoles actifs", par leur disponibilité et leur dynamisme, apporte une aide précieuse à la vie du Club. Pour l'année 2018, le Club compte 182 adhérents. L'objectif du Club est de permettre aux "jeunes" de la génération précédente (oui, il y en a encore !), ceux qui ont contribué à faire le Mazères que nous aimons et qui sont la "mémoire" de Mazères, de se retrouver et de partager des moments d'amitié et de convivialité : se retrouver tous les vendredis après-midi pour des jeux de société dans les locaux du Club (gracieusement mis à notre disposition par la municipalité) entre 14 et 17h, belote, scrabble, triomino, etc…, avec une collation. Les anniversaires sont fêtés tous les 2 mois.
Notre programme annuel (distribué en Assemblée Générale qui a lieu en janvier) se compose de : Sorties d'un jour (Lacaune, Minervois, Pas de la Case pour 2018) ; Repas (dansants) confectionnés par les traiteurs locaux ; Pique-nique au Domaine des Oiseaux lors de la reprise en septembre ; Petit loto au Club certains vendredis. Nous participons à plusieurs évènements annuels organisés par la Fédération Départementale : Concours de pétanque, Remue-Méninges (dictée), Journée de la Forme. Un voyage annuel est organisé dans le cadre de la Convention signée entre les trois clubs de Mazères, Montaut et Saverdun. Pour 2019, Saverdun organise un voyage d'une semaine au Pays Basque. Pour 2020, un déplacement au Salon de l'Agriculture à Paris avec visites éventuelles du Sénat et de l'Assemblée Nationale est à l'étude par notre Club.
Vous souhaitez nous rejoindre,
contactez-nous au 06 78 87 00 91 (Secrétaire : Monique DEJOU), 06 82 40 67 42 (Trésorière : Eliane DAGNAC).

Une Mazérienne se souvient...

La Castellane parle souvent du passé « historique » de la Bastide mais il serait peut-être intéressant de se pencher sur le passé plus récent. Une Mazérienne de 80 ans et de bonne mémoire a bien voulu se rappeler quelques souvenirs que nous vous rapportons textuellement et qui étonneront peut-être les nouveaux Mazériens et qui feront revivre les jours passés pour les plus anciens.

« Je suis née à Mazères, je pense que c'était Place du Pasteur Ariège qui est du côté de la route de Calmont, il y a 80 ans. C'était sûrement plus ou moins le début de l'électrification, moi j'étais petite et on faisait chauffer le biberon sur une lampe à pétrole avec la mèche. Une fois il n'y avait plus d'alcool et Papa en a remis, la mèche s'est enflammée, a sauté et est venue me bruler la joue. J'avais que 9 ou 10 mois à l'époque.

Je commence mes souvenirs à Mazères avec une année de classe à l'Ecole Libre (où on faisait la prière et le signe de croix) qui était à côté de ce qui est maintenant Gamm'Vert. Ensuite j'ai fréquenté l'Ecole Laïque (qui était située dans le même bâtiment que la Mairie). On entrait dans la cour de la Mairie à partir de la rue du Temple, et sitôt à droite on montait les trois marches. Là se trouvait la classe de Mme VERGÉ. Je me rappelle vivement d'une chose : Mme VERGÉ voulait nous faire comprendre ce que c'était un carré, alors elle s'est accroupie et a dessiné par terre avec une craie blanche. Il est resté longtemps au sol, ce carré !

L'école se faisait les lundis, mardis, mercredis et vendredis. Les jeudis on allait aux "Ames Vaillantes" chez les Sœurs, qui étaient Place de l'Eglise, là où il y aurait plus tard la maison de retraite. On jouait, on faisait des promenades, on était abonné à de petits journaux, Fripounet et Marysette.

A l'époque, il n'y avait pas de vacances, j'allais à la ferme chez mes grands-parents dans le Lauragais. On allait garder des vaches, et on se trouvait avec les enfants des autres fermiers. Il fallait, évidemment, traire les vaches ; le laitier, M. GÉLADE de Belpech, venait avec son camion tous les matins prendre le lait, le camion était plat et avait tous les bidons dessus. Bien sûr, pendant l'été on pouvait aller à la plage (là où est maintenant le camping) pour nager et même prendre des cours de natation avec M. HERVÉ qui était cordonnier. Mais je n'y allais pas trop, car je n'aimais pas l'eau.

Il y a toujours eu de belles fêtes à Mazères. La fête locale avait lieu à fin juillet pour la fête des Saints Abdon et Sennen. On l'attendait toujours avec impatience ! Il y avait entre autres l'orchestre de BENTABÉRY qui venait de Toulouse avec ses cuivres, des cuivres magnifiques. C'était comme maintenant sous la halle, au cœur de la Bastide. Les adultes se retrouvaient pour danser le quadrille, c'était tellement beau à voir. Il y avait bien sûr des manèges, des tapeculs (c'est comme ça qu'on les appelait !) qui était des balançoires avec trois chaînes avec des sièges en bois. On montait, on s'attachait, ça tournait vite, vite et presque on volait ! Si on faisait trop de mouvements, on partait dans tous les sens. Et on hurlait de peur ! Il y avait aussi des autos tamponneuses, et la chenille où on se faisait des bisous quand ça se couvrait !

Le concours de pêche était très important, plus de 300 pêcheurs sur le bord de l'Hers et de très jolis lots à gagner. Les pêcheurs venaient de très loin parfois, de l'Aude, de la Haute Garonne, bref tous les départements autour. On se faisait inscrire à l'armurerie Marette. Pour le préparer, les adhérents du Scion mazérien partaient quelques jours avant sur les berges de l'Hers pour marquer les emplacements. A 6 heures le dimanche matin, les pêcheurs arrivaient, on faisait l'appel et on leur donnait le numéro de leur emplacement. Ceux qui avaient des emplacements trop loin, profitaient des camions des bénévoles pour s'y rendre. A 7 heures on entendait un énorme bruit, comme une bombe, qui signalait le début du concours. La même chose à 10 heures pour marquer la fin. Tous les participants se retrouvaient au cinéma où on pesait les prises ; pendant ce temps-là, tout ce petit monde défilait dans les rues de la ville avec leurs cannes, leurs épuisettes et leurs banastres, précédés des tambours et clairons, et des jeunes filles qui portaient une gerbe. Ils s'arrêtaient au Monument aux Morts pour la déposer. Les poissons étaient offerts à la vente et le surplus était donné aux Sœurs. Dimanche après-midi, il y avait un très beau spectacle avec de grandes vedettes, je me rappelle de Claude

FRANÇOIS et Sacha DISTEL. En fin de matinée lundi, il y avait des jeux pour les enfants, puis dans l''après midi, il y avait une course cycliste qui faisait le tour de la ville. Et toujours, le lundi soir, pour clôturer la fête, le feu d'artifice sur le bord de l'Hers.

Le premier jeudi avant la Toussaint, il y avait la Grande Foire des mûles et chevaux sur la Promenade, depuis le Monument aux Morts jusqu'au bout. Il y avait souvent du brouillard ; on vendait des marrons. Il y avait aussi des canards et des oies à gaver. Les bêtes étaient installées dans des "parsous", de petits enclos, c'est comme ça qu'on les appelait, et des gens venaient pour vendre ou pour acheter. Il y avait des gens qui venaient de très loin, Perpignan, Nîmes.... Ils venaient acheter des poulains car les juments allaient être bientôt en chaleur et il fallait sevrer les poulains. Pour les oies, il fallait que la "panouille" touche par terre ; comme ça quand elles étaient grasses, elles avaient une belle boule de graisse. On les gavait au moins cinq semaines, d'abord avec du maïs sec, ensuite du maïs bouilli. Ça se faisait doucement et naturellement, pas comme maintenant où on le fait trois ou quatre fois par jour alors en 10 jours c'est gras. Et après il fallait plumer tout ça. C'était difficile de ne pas arracher de petits morceaux de peau avec les plumes alors on avait une astuce : on prenait un gros chiffon mouillé, on chauffait des fers sur le gaz ou la cuisinière et on faisait comme une patte mouille sur le canard pour pouvoir plumer plus facilement !! Les volailles étaient ensuite pendues par le bec dans un endroit bien froid. Le matin, avant de commencer à les ouvrir, on caressait le bas ventre du canard et on sentait jusqu'où arrivait le foie. Bien sûr, on faisait des confits avec les oies et les canards. On faisait fondre les parures pour faire de la graisse, et quand elle était chaude, on y posait des foies à cuire. On prenait une paille d'un balai qu'on plantait au plus épais du foie et si ça coulait rosé, on les enlevait car ils étaient cuits. On les mettait au fond des pots en grès, on versait la graisse très chaude dessus et on les mettait au frais.

Le 11 novembre, on dansait sous la Halle ! Il faisait froid mais il y avait toujours un petit orchestre et on dansait beaucoup. M. VERGÉ (le directeur du groupe scolaire qui était inauguré en 1955) venait regarder parfois jusqu'à minuit et le lendemain, tu avais intérêt à savoir la leçon ! Mais il faut dire que si aujourd'hui il y a des gens de Mazères qui ont de belles situations, c'est grâce à lui.

Il n'y avait pas de fête autour de Noël mais l'église était toujours pleine pour la messe de minuit car avant on pratiquait beaucoup. Les choses ont bien changé ! »

Dans le prochain numéro, on vous parlera de la Fête des Fleurs et les commerces d'il y a 50 ans.

Promenades

Appelés cours, boulevards, rues, allées, quais, promenades ou parfois foirail, suivant les époques, les plans ou les personnes que l'on interroge, ce sont ces vastes espaces plantés de superbes platanes qui ceinturent notre bastide.
Parfois ouverts à la circulation automobile, parfois piétonniers, ils ont tous la même origine : leur implantation sur le tracé des murailles entourant la ville depuis la fin du XIIIème, 3 portes et la tour de défense sur le vieux pont étant les seuls points d'entrée.
Dès la fin du XVIème siècle, ce sont les Guerres de Religion et leur cortège d'atrocités...
Après avoir résisté à de nombreux assauts, Mazères demeure une citadelle protestante qui paraît imprenable !
Sur décision du Roi relayée par le duc de Richelieu, les démolitions des murailles sont ordonnées.
Elles commencent en 1629, mollement, car catholiques et protestants sont au moins d'accord sur un point : tous veulent garder leurs remparts.
Ce n'est qu'en 1635 que les murailles sont rasées et les fossés comblés !
En 1680, l'emplacement des anciens fossés est racheté au domaine royal par la ville qui y fait planter des ormeaux. Mais les fossés servent de dépotoirs et dans les trous d'eau prospère tout un peuple de grenouilles et crapauds ...Quant aux jeunes arbustes, ils sont dévorés par les animaux.
Aussi, en 1748, la ville cède les promenades aux particuliers qui peuvent y établir leur potager, à charge pour eux d'entretenir les arbustes. Ceux-ci prenant de l'ampleur, la population recherche leur ombrage pour ses promenades estivales. Au Faubourg St Jean, c'est la partie la plus proche de la porte de Saverdun, appelée Grand Rond sans doute à cause de la forme incurvée de son parapet, qui est la plus prisée.
Depuis le Moyen Age, quatre grandes foires se tiennent à Mazères : le 25 avril, le 22 juillet, celle-ci se terminant le 31 juillet, lendemain de la fête votive des St Abdon et Sennen, le 9 septembre et le 13 décembre.
Le “foirail” de la porte de Saverdun était réservé au bétail, chevaux, ânes, mulets, moutons et bœufs.
En 1733, les commerçants demandent que ces foires, par souci d'égalité, soient réparties aux quatre entrées de la ville. Mais le projet, jugé trop onéreux, est abandonné et la Promenade St Jean continuera à recevoir en exclusivité une foule considérable de bêtes, marchands et visiteurs.

1914, marque le début de la Grande Guerre et Mazères plonge dans la tragédie comme la nation toute entière !
La guerre finie, l'État désireux que soient glorifiés tous ses héros tombés pour la Patrie, vote une subvention afin que chaque commune puisse ériger un monument à leur mémoire.
Mais victime de son succès et vue l'affluence de demandes, l'Etat met fin à sa participation en 1925.
A Mazères, en 1926, un comité se forme afin de prendre en charge l'élévation d'un monument à la gloire de ses enfants morts au combat. Présidé par le Maire, J. PROSPER, il comprend en outre 5 conseillers et 8 personnalités représentatives de la population.
Une souscription est ouverte et un concours lancé auprès des artistes.
La maquette du projet non retenu est visible au Musée de l'Hôtel d'Ardouin. Le nom de son auteur est inconnu mais elle ne laisse personne indifférent, tant la souffrance de ces deux soldats, dont l'un déjà à terre au bord de la tranchée, est perceptible par tous !

Le projet retenu est celui de Gustave VIOLLET. Celui-ci, né à Thuir en 1783, est un céramiste réputé quand éclate la guerre. Il en reviendra physiquement et moralement marqué. Il vend son atelier et se consacre à la construction des Monuments aux Morts que lui ont commandés plusieurs municipalités. . Il en fera 14 en tout... dont celui de Mazères.
Il représente, à l'intérieur d'un portique de granit et devant une magnifique palme en bronze, un soldat vêtu de sa capote, casqué, l'arme aux pieds. D'une extrême sobriété, il évoque la volonté de rester debout, digne, dans l'enfer de la guerre et malgré l'ampleur du sacrifice demandé. Ce monument sera inauguré en 1927.

Une plaque commémorative est scellée sur la face arrière tandis qu'à l'avant seront gravés le nom de tous les Mazèriens tombés au combat (1ère et 2ème guerres mondiales, Indochine).
Afin de conserver au lieu toute sa solennité, on construira en 1931 un parapet surmonté d'une grille en fer forgé.
Suprême honneur : “Par arrêté du 18 octobre 2018, le Monument aux Morts de Mazères est inscrit dans sa totalité, au titre des monuments historiques”.
Voilà une distinction qui ne peut que nous réjouir !!!

A partir des années 1950, c'est un autre projet qui voit le jour au Faubourg St Jean puisqu'en1955 est inauguré le groupe scolaire Victor Hugo, abritant 4 classes primaires de garçons et 3 classes de cours complémentaire. A cela s'ajoutent une aile comprenant des logements de fonction et une cantine.
La promenade St Jean... ou le Faubourg des Comtes de Foix... ou la Promenade comme on l'appelle familièrement a désormais le visage que nous lui connaissons. Au fil des ans, un nouveau revêtement de sol, un nouvel éclairage, des nouveaux bancs, un fleurissement sont venus pour rendre ce lieu si apprécié des Mazériens encore plus convivial et agréable pour tous.

Un passage à “l’Aousélou” !

Depuis le début de l’année 2012, il existe sur le site du Domaine des Oiseaux un centre de soins au profit des oiseaux blessés ou malades appelé “l’Aouselou”… (l’oisillon pour ceux qui ne pratiquent pas couramment l’Occitan).
Compte tenu du positionnement de la commune de Mazères au point de rencontre de trois départements, ce centre est une zone d’activité très importante au service des oiseaux en détresse.
Une nurserie avec couveuse, une infirmerie et une salle de soins sont à la disposition des blessés et des malades. L’oiseau est pris en charge dès son arrivée. Les premiers soins lui sont prodigués au Centre par les animateurs du Domaine avec les conseils du vétérinaire référent. S’il a besoin d’un diagnostic plus complet ou de soins plus lourds (chirurgie), il est transféré à la Clinique de la Faune Sauvage de l’École Vétérinaire de Toulouse qui a une convention avec “l’Aouselou”.
Après avoir été soignés, les oiseaux convalescents sont placés dans des volières de rééducation puis de relâcher. Lorsqu’ils sont jugés apte à recouvrer leur liberté ils sont relâchés au plus proche du lieu d’habitat.
Récemment le centre a recueilli trois oiseaux particuliers : un AIGLE ROYAL, un BALBUZARD PÊCHEUR et un FAUCON PÈLERIN.
L’AIGLE ROYAL, oiseau sédentaire, a été trouvé à Savignac les Ormeaux par un habitant. Alerté par le découvreur, un technicien de la Fédération de la chasse, s’est chargé de l’apporter au centre de soins. L’oiseau a été hébergé pendant quelques jours à “l’Aouselou” durant lesquels les animateurs du Domaine ont constaté qu’il ne s’alimentait pas. L’aigle a donc été dirigé pour examen vers la Clinique de la Faune Sauvage de l’École Vétérinaire. Les vétérinaires ont diagnostiqué la luxation d’une aile créant une gêne sur le jabot empêchant l’animal de se nourrir. Après près d’un mois de soins à “l’Aouselou”, l’aigle royal ayant retrouvé sa totale autonomie a été relâché aux environs du Col du Chioula (1431 mètres d’altitude).
Le BALBUZARD PÊCHEUR, migrateur de passage dans la région, s’est pris dans les filets protecteurs de la pisciculture de Montbel. Il a été apporté à Mazères par un technicien de la Fédération de la chasse. Cet oiseau qui avait vraisemblablement passé plusieurs heures prisonnier des filets, souffrait de plusieurs blessures provoquées par son débattement et d’une grave hypothermie. Malgré tous les soins qui lui ont été donnés il n’a pas survécu.
Le FAUCON PÈLERIN, oiseau sédentaire, a été trouvé par un agriculteur de La Bastide sur l’Hers qui l’a apporté au Domaine. Cet animal avait les symptômes d’un empoisonnement ou était victime de parasite perturbant son cycle de vie. Après avoir reçu les soins appropriés à "l’Aouselou" par les animateurs du Domaine, il reprend goût à la vie dans une des volières et sera relâché dans les jours à venir dans sa zone d’habitat.
Depuis le début de l’année 2018, les animateurs du centre de soins ont recueilli près d’une centaine de volatiles malades ou blessés. Plus de 60% ont pu être relâchés.

Balbuzard

Aigle Royal

Faucon Pélerin

Nos animaux dits domestiques

Une longue histoire de fréquentation

Le rapport des hommes avec les animaux remonterait au néolithique et leur domestication serait estimée à environ 15 000 ans - un peu moins pour le chat qui serait demeuré dans la fréquentation des humains sans vraiment se lier à eux. Certaines hypothèses feraient remonter le compagnonnage homme/chien à - 31 000 ans. La sélection aurait joué un grand rôle dans la détermination du nombre de races ainsi que dans leurs comportements respectifs. Il n'existe qu'une soixantaine de races félines contre 341 pour les chiens, ces derniers étant définis par la Fédération de Cynologie Internationale.
Qui dit domestication dit isolement et appropriation, privation de liberté et reproduction contrôlée. Jean-Denis VIGNE, Directeur de recherche au Muséum d'Histoire Naturelle à Paris, précise : "La domestication, c'est la mise sous contrôle du cycle de vie… pour le propre intérêt d'homo sapiens". Même si notre affection pour les animaux reste confirmée, même si un sentiment inné de l'amour du vivant nous anime, il faut se méfier de trop projeter sur leurs comportements des valeurs et des sentiments humains, il faut penser en même temps ce qui nous rassemble et ce qui nous sépare.

Presque tout sur le chat

Le génome* des chats domestiques, ne présente que très peu de différences avec celui des chats sauvages. Il porte la signature de la sous-espèce de chats d'Afrique du Nord et du Proche Orient "Félis silvestris lybica". Leur différence de pelage ne serait apparue qu'aux 13ème et 14ème siècle, passant de tigré à marbré. Présent dans la "domus", jusqu'au 19ème siècle on le tolérait dans toutes les pièces, on le nourrissait peu, on le voulait chasseur efficace. Historiquement, on prétend que la domestication du petit félin était liée au fait qu'il pouvait chasser les nuisibles, rongeurs, serpents et scorpions, des premiers greniers à céréales des premiers agriculteurs sédentarisés. En somme, le chat aurait cherché protection et pitance auprès de ses voisins humains, pour survivre.

Aujourd'hui en France on estime à 13 millions le nombre de félins domestiques, à 10 millions les compères errants nourris mais non adoptés, comme l'étaient les chats de ferme et un nombre ignoré de "harets" c'est à dire des chats retournés à l'état sauvage. Un animal bien nourri peut capturer 27 proies par an, contre 1000 pour un haret. 68% de leurs proies seraient des mammifères, 23% des oiseaux, 9% des reptiles.
La sélection féline s'est opérée très tardivement et uniquement sur des critères de beauté. Cependant, les chats de pure race ne représentent que 3% des chats domestiqués.
Nos chats restent mal connus, bien moins étudiés que les chiens. Pourquoi ?
Le chat miaule, émet des cris différents selon les situations, ronronne, il est nyctalope (c'est à dire nocturne), solitaire, carnivore sélectif, chasseur, indépendant ; on le dit posséder une grande adaptabilité, etc… mais qu'en est-il de ses sentiments. Est-il jaloux ? Est-il capable de vengeance ? Possède-t-il de l'empathie ? Impossible de répondre scientifiquement à ces questions, car le comportement du chat reste mystérieux, difficile à étudier, même si des observations de terrain peuvent conforter des comportements étonnants. C'est un animal impossible à contraindre dans un laboratoire, contrairement au chien. Le petit félin n'a donc pas eu le même succès auprès des chercheurs, des vétérinaires et des éthologues**.

Aujourd'hui le chat domestique est soumis à une forte pression sélective ; on lui demande de savoir jouer et de se comporter comme un chien, avec les contraintes en moins, notamment l'obligation de le promener pour canaliser son énergie et lui permettre de faire ses besoins. On est en train de lui créer des capacités sur mesure, c'est à dire adaptées aux nouveaux modes de vies et de changer son comportement, afin qu'il puisse devenir le premier animal de compagnie devant le chien. Les modes pour les acquisitions contemporaines de chats vont de préférence au "Maine Coon" une race venue des Etats Unis, au persan, au norvégien, au sphinx ou au siamois. Il faut savoir qu'au 18ème siècle il y avait des chats très prisés par l'aristocratie (aussi très chers), comme dans la Rome antique, sélectionnés uniquement pour leur exceptionnelle originalité physique, car on méprisait le chat de gouttière.

* génome : séquence de gènes contenus dans chacune des cellules, de chaque espèce.
** éthologue : scientifique dont la spécialité est l'étude des comportements animaux.

Presque tout sur le chien

Au 18ème siècle, le naturaliste Carl VON LINNÉ invente un système de classification qui permet d'ordonner les espèces vivantes. Le chien domestique appartient au Genre Canis et à l'Espèce Lupus (loup). Un lieu commun très répandu, consiste à affirmer que le chien descendrait directement du loup, ce qui n'est pas prouvé scientifiquement, même si les récentes avancées de la génétique montrent que les gènes du loup et ceux du chien ne diffèrent seulement que de 0,2% (contre 1% entre le génome du chimpanzé et celui de l'homme).
Est-ce que l'intelligence du chien fonctionne comme celle des humains ? Possède-t-il la capacité de modifier ce qui l'entoure ? Possède-t-il une mémoire à long terme, un raisonnement ? Peut-il prendre des décisions, acquérir un langage ? La réponse est loin de faire l'unanimité, l'intelligence elle-même étant difficile à définir. Le chien ne ferait que s'adapter grâce à un entraînement. Par contre, comme le démontrent les spécialistes de la cognition canine, il peut discriminer des quantités, catégoriser des objets, comprendre le langage humain (une femelle border collie est parvenue à apprendre 1022 mots en désignant des objets ; pour rappel 250 mots équivaudraient à la capacité d'un enfant de deux ans et demi), interpréter son intonation, se mettre à la place de quelqu'un… Si le chien montre une aptitude à découvrir des objets dissimulés, il a tendance à privilégier ce que lui désigne son maître et à utiliser son regard et des gestes pour communiquer. Ainsi, face à une assiette garnie, si son maitre le regarde et dit non, il ne mange pas ; si le maitre ferme les yeux et dit non, le chien mange quand même. Il est très différent du loup qui n'interagit qu'avec ses congénères et reste terrorisé par l'humain, après 10 générations. Le chien et son maitre sécrètent une hormone dite du lien affectif "l'ocytocine" et ils peuvent développer une complicité exceptionnelle. Par exemple, les chiens de sauvetage en montagne perdent tous leurs moyens en l'absence de leurs maitres et se montrent plus sensibles aux encouragements que leurs congénères élevés en famille.

C'est la pression sélective qui aurait favorisé les animaux présentant une grande capacité d'interaction sociale et certaines compétences physiques et cognitives. Des études du cerveau des chiens grâce à l'IRM ont montré que le chien réagit davantage à l'odeur de son maitre et que les circuits de la récompense étaient activés quand l'intonation de la voix humaine valorisait son action. Il est aussi capable d'associer une intonation positive à un visage joyeux et inversement.

La relation dominant / subordination qui était efficace pour chasser dans une meute sauvage et que l'on retrouve dans la relation avec le maitre, conduit hélas souvent à un conditionnement par renforcement négatif (une punition) qui joue sur la peur et peut conduire à la maltraitance. Il est préférable de privilégier les apprentissages sur la confiance, la récompense et les compliments.

Le chien, le meilleur ami de l'homme, futur auxiliaire médical

La capacité de certains chiens à décrypter les émotions humaines en font de précieux partenaires auprès des malades d'Alzheimer, des autistes, des personnes handicapées, des schizophrènes, des détenus ou en cas de rééducation fonctionnelle après un accident. Dans une thèse de médecine réalisée en 2015 L. COLNEY est parvenue à la conclusion que leur présence diminuerait de 30% l'agressivité des personnes. Il existe actuellement en France, 230 chiens médiateurs, qui officient actuellement au sein d'une centaine d'EHPAD. Les pensionnaires qui prennent soin des animaux en retireraient un certain bien-être. Mais il semble que leur seule présence, ajoutée à une communication non verbale, aurait déjà un effet bénéfique, car aucune étude n'établit un profil idéal pour telle ou telle pathologie. Les résultats sont pour le moment empiriques. Les Centres de santé multiplient les expériences (Hôpital à Lorient, CHU de Dijon, Hôpital psychiatrique d'Amiens…).

Par ailleurs, un programme scientifique baptisé KDog, soutenu notamment par l'Institut Curie, entraîne des chiens à détecter l'odeur du cancer du sein. Si certaines races sont plus aptes que d'autres (labrador, malinois, springer, spaniel, yorkshire…) en général, les chiens possèdent un flair 100 000 à 1 million de fois plus sensible que l'humain, soit 40 fois plus de cellules olfactives. Aussi le taux de réussite à cet entrainement est de 100%. Comment cela fonctionne-t-il ? La plupart des odeurs sont associées à des bactéries. On aligne 4 cônes avec des échantillons d'odeurs, dont un avec une compresse imbibée, porteuse des marqueurs tumoraux. Le chien doit trouver l'échantillon positif en s'asseyant devant. Il prend ça pour un jeu et reçoit une récompense s'il donne la bonne réponse. Une étude clinique doit démarrer en 2019 avec la collaboration de 350 patientes dont la moitié de malades. Les chiens nécessitent donc d'être joueurs, capables de rester concentrés longtemps et avoir la capacité de mémoriser une centaine d'odeurs différentes. Dans d'autres pays des équipes médicales utilisent déjà les chiens pour détecter d'autres types de cancers (prostate, poumon) ou des maladies chroniques comme le diabète.

MANIFESTATIONS

1ER DÉCEMBRE - 1ERE ÉDITION DU TRAIL DES PORTES D'ARIÈGE-PYRÉNÉES

25 km et 950 m de dénivelés, sur les coteaux entre Mazères, Calmont et Cintegabelle en nocturne. Accueil et remise des dossards à 16h30. Départ de la halle, place du Général de Gaulle, à 18h00.

15 ET 16 DECEMBRE - FOIRE DU GRAS, PRÉPARONS-NOUS À LA FÊTE !

SAMEDI 15 DECEMBRE 2018

- 20 h 00 : salle fébus : **Soirée d'intronisation dans la "Confrérie du Foie Gras"**
- **Dîner aux Délices Mazériens** : 25 € (réservations Mairie de Mazères hb 05.61.69.42.04)

DIMANCHE 16 DECEMBRE 2018 DE 8H00 À 18H00

- **Concours regional "élite de gras"**
- **Marché libre au gras**
- **Fête du canard** - école du gras, dégustations
- **Fête du cochon**
- **Gâteaux d'antan** : millas - astriés - gâteaux à la broche - confitures - pain au feu de bois - vin chaud et châtaignes
- 13h00 : **Repas du gras** 18 €- foie gras avec assiette gourmande, cassoulet richement garni et confit-fromage-dessert-café (réservations mairie de Mazères hb 05.61.69.42.04)
- **33ème Festival régional de chorales** en l'église de Mazères : 5 chorales plus de 200 choristes
  - 10 h 30 : messe chantée
  - 14 h 30 : concert "les chants de noël"
- **Toute la journée : vide greniers d'hiver**

DU SAMEDI 24 NOVEMBRE AU LUNDI 7 JANVIER, PARTICIPEZ À L'OPÉRATION "MAISONS DÉCORÉES ET ILLUMINÉES"

Décorez et illuminez votre maison à la ville ou à la campagne avec les commerçants mazériens et "les vitrines de noël" la municipalité et la régie électrique.
Loterie gratuite pour tous les participants au cours d'un apéritif dînatoire offert par l'Amicale des commerçants et la Municipalité.

Expression des groupes

GROUPE DE LA MAJORITÉ

APRÈS LES INONDATIONS ESTIVALES

Le 16 juillet 2018, des intempéries exceptionnelles ont frappé le territoire de la Communauté de Communes des Portes d'Ariège Pyrénées et en particulier la ville de Mazères avec des cumuls d'eau dépassant 100 mm/heure.
En comparaison, la crue centennale prise en compte dans le cadre du schéma d'assainissement pluvial est de 77 mm sur une heure.
Ces pluies torrentielles exceptionnelles ont provoqué des coulées de boues et des glissements de terrain, qui ajoutés aux forts cumuls d'eau, ont partiellement détruit les voiries, affectant les accotements et les fossés souvent comblés, le revêtement des voies arraché et les berges de l'Hers dégradées.
La commune a donc sollicité la reconnaissance de catastrophe naturelle dès le 17 juillet 2018, finalement reconnue par un arrêté ministériel du 17 septembre 2018.
Treize bâtiments communaux ont subi des dégâts dont les travaux de remise en état, indemnisés à près de 90% par notre assureur ont été réalisés courant août, et 184 propriétaires/occupants sinistrés ont été recensés sur notre commune, et avertis qu'ils peuvent désormais solliciter la prise en compte des dégradations par leurs assurances respectives.
Les voiries publiques ne constituant pas des biens assurables, l'État peut, dans des situations exceptionnelles, mettre en œuvre une « dotation de solidarité » en faveur des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des évènements climatiques ou géologiques.
Dans ce cadre, la Préfecture de l'Ariège nous a informés que l'ampleur des dégâts consécutifs aux intempéries du 16 juillet 2018 avait motivé la mise en œuvre de ce dispositif.
Au regard des critères relatifs à cette dotation, la commune a recensé sur son territoire les travaux pouvant bénéficier de ces dispositions et a évalué leur montant à 402 000 €HT, qui peuvent prétendre à une subvention de l'ordre de 30 %.
Par ailleurs, la Communauté de Communes a fait la même démarche pour les chemins d'Allières et du Périé qui sont de sa compétence.
A ce jour, tous ces chemins ont été remis en état, les fossés comblés ont été curés, les enrochements ont été posés sur la berge de l'Hers rive droite au droit de l'Auberge et le génie végétal est en cours d'installation. Les berges du ruisseau du Tor ont également été consolidées.
Par ailleurs, les études concernant l'éboulement de la berge rive droite de l'Hers entre le pont neuf et le pont vieux sont en cours pour des travaux qui devraient intervenir à l'étiage 2019. Pour financer ces diverses réparations, des crédits spéciaux ont été dégagés et le revêtement de deux rues programmé en 2018 a été repoussé à l'année prochaine. En espérant que le réchauffement climatique n'entrainera pas d'ici là d'autres dégradations.

GROUPE DE L'OPPOSITION

Les droits existent, mais les devoirs aussi !
Certes, certaines rues de Mazères sont étroites…
Certes, le stationnement alterné occasionne quelques contraintes… (et nécessite de la mémoire!)
Certes, il est agréable de pouvoir promener son chien dans le village…
Mais pour autant, n'a-t-on pas le devoir de respecter le code de la route en ne stationnant pas au milieu de la rue ou des carrefours ?
N'a-t-on pas le devoir de respecter les dates de changement de côté de stationnement (et accessoirement d'avertir ses voisins distraits), ne serait-ce que pour faciliter la fluidité de la circulation ?
N'a-t-on pas le devoir de promener son chien en laisse et de veiller à ramasser ses "empreintes" ?
Car tous ces devoirs, (et bien d'autres!), outre qu'ils participent au "bien vivre ensemble" et au respect de tous et de chacun, sont eux aussi inscrits dans la Loi…
Alors respectons-les, et respectons nous !

Les élu(e)s de URC (Union Renouveau Citoyens).

Coup de ♥

1927
Inauguration
du Monument aux Morts,
œuvre du céramiste réputé
Gustave VIOLET

2018
Inscription
du Monument aux Morts
au titre des Monuments
Historiques

COUP DE **GUEULE !**

On ne respecte rien !

Les jeux, propres à intéresser un public jeune, n'échappent pas à l'incivilité de quelques-uns !